

BUREAUX :
135 Wooster street
NEW-YORK.

BULLETIN

ABONNEMENT :
Un an \$ 1 00
1ère série \$ 2 00

DE L'UNION REPUBLICAINE DE LANGUE FRANÇAISE

DEUXIEME ANNEE

NEW-YORK, 9 SEPTEMBRE 1871.

NUMERO 30.

Le BULLETIN ne publie que les manuscrits acceptés par les SECTIONS et communiqués par les SECRETAIRES.

AVIS.

Tous les renseignements relatifs au journal doivent être adressés au citoyen P. Laugrand, 135, Wooster street, New York.

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste, en son nom, avec le nom de l'abonné, celui de la ville et de l'état où il demeure, écrits très lisiblement.

Les anciens abonnés sont priés de faire connaître immédiatement leur désir de recevoir le nouveau journal, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'expédition.

Le prix de l'abonnement sera de trois dollars (\$3,00) par an.

COMPTABILITE.

Avec le dernier numéro, l'administration du *Bulletin* a balancé ses comptes.

Il résulte des livres du trésorier que toutes les dépenses ont été couvertes, et que l'Union républicaine possède son imprimerie.

L'administration du *Bulletin* remercie les membres de l'Union qui ont si généreusement contribué par leurs dons à la propagande que nous avons faite en faveur des droits du prolétariat. Nous espérons qu'il nous conserveront leur concours pour le nouveau journal qui doit succéder au *Bulletin*.

Quant à ceux qui n'ont pu réaliser les promesses qu'ils avaient faites au début, nous espérons qu'ils seront à même de les réaliser à l'avenir.

Les membres qui voudront vérifier la comptabilité peuvent s'adresser aux bureaux du journal, où sont déposées toutes les pièces justificatives des recettes et dépenses.

LE 4 SEPTEMBRE.

Il y a aujourd'hui une année que la France, se réveillant de la longue torpeur dans laquelle elle vivait depuis 1851, se proclamait, pour la troisième fois dans un siècle, en République. La cause de ce réveil était un fait inouï dans son histoire : la reddition du Chef de l'Etat avec une armée de plus de cent mille hommes !

A la nouvelle d'une pareille lâcheté de la part de l'homme qu'elle avait fait maître de ses destinées, parce qu'il portait un nom glorieux au point de vue militaire, il y eut dans tout le pays un sentiment de honte qu'il ne put supporter, et une désillusion subite à l'égard de cet être immonde qui était parvenu au pouvoir par un crime, qui ne s'y était maintenu qu'à l'aide de la ruse, du mensonge et de la démoralisation universelle.

Aussi, les protestations que le parti républicain n'avait cessé de faire pendant les dix-huit années qui se terminaient par la honteuse capitulation de Sedan, furent-elles comprises par les populations tout entières ; et sans qu'il y ait eu concert et entente nulle part, les principales villes de France, Lyon, Marseille, Toulouse et autres, proclamaient simultanément la République,

que, devant même Paris, la ville révolutionnaire par excellence.

La Révolution fut spontanée, unanime et acceptée par tous, car tous sentaient la nécessité de se soustraire à l'humiliation dans laquelle la France était plongée. Un gouvernement s'organisa qui prit le nom de Défense Nationale. Il fut composé de tous les membres de la députation de Paris, qui appartenaient à l'opposition.

Malheureusement ces hommes étaient de leur temps. Ils avaient comme tous les autres subi les influences de l'Empire. Malgré les protestations incessantes qu'ils avaient faites contre les turpitudes bonapartistes, ils n'étaient point à la hauteur de la mission qu'ils s'étaient donnée de régénérer une nation épuisée se réveillant en sursaut au bruit de la défaite.

Parce qu'ils s'étaient montrés plus susceptibles sur l'honneur national que les hommes tarés du gouvernement du 2 décembre, ils se croyaient être les représentants naturels de la jeune République. Ils ne comprenaient pas que dans cette période de recul où l'Empire s'était maintenu, ils avaient eux-mêmes suivi le mouvement rétrograde, et que, quoiqu'ils combattant sans cesse, ils n'avaient fait que suivre la révolution à rebours que pratiquait l'ennemi qu'ils harcelaient sans l'arrêter dans son mouvement rétrograde.

Sans énergie, sans avoir aucune de ces convictions profondes qui inspirent les grands moyens dans les grandes détresses, ils ne pensaient qu'à traîner en longueur une situation que chaque jour leur inactivité rendait plus précaire.

Le peuple de Paris, mécontent de cette inactivité compromettante, fit entendre ses protestations à son tour ; mais le 31 octobre il fut écrasé par les partis réactionnaires dont le gouvernement révolutionnaire du 4 septembre s'était fait l'agent. Néanmoins, l'opinion publique se prononçait davantage ; elle se manifestait chaque jour d'une façon plus énergique, et voyant qu'il lui serait impossible de lui résister plus longtemps, les membres du Gouvernement, plutôt que de remettre au peuple un pouvoir qu'ils avaient usurpé, préférèrent capituler avec l'étranger, et accepter des conditions que les lâchetés de Sedan et de Metz n'égalèrent même pas.

Par suite de cette capitulation, Paris était livré aux Prussiens, sans combats. Les forts qui le défendaient furent abandonnés à l'ennemi, les troupes qui les occupaient désarmées et faites prisonnières de guerre. Et pour combler la mesure de toutes ces lâchetés, les vainqueurs avaient exigé de ces misérables que l'on a depuis flétris du nom de *Membres de la Défaillance Nationale*, que Paris supporterait encore l'humiliation de voir les troupes prussiennes faire une promenade triomphale à travers la ville qu'on leur livrait.

Quant tous ces détails arrivèrent à la connaissance du peuple, il ne put contenir son indignation, et il résolut de s'opposer à l'exécution d'un pareil programme. Ce ne fut qu'un même cri.

Tous les bataillons de la garde nationale qui avaient la pudeur qui avait manqué aux hommes du 4 septembre, s'organisèrent pour résister à l'invasion. La volonté de préserver les rues de la capitale de la souillure d'un triomphateur sans lutte, était si unanimement exprimée, que Bismarck, pour éviter les conséquences toujours incertaines d'une lutte avec un peuple surexcité, se résigna à renoncer à son triomphe.

Cependant, les faits qui s'étaient accomplis portaient leurs fruits. Le peuple comprit que désormais, il ne

fallait plus compter que sur lui-même ; que dorénavant il lui fallait choisir ses mandataires parmi ses égaux, parmi les travailleurs.

Le 18 mars arriva, et le 26 des élections eurent lieu où furent élus réellement des hommes du peuple.

Cette révolution rompit complètement avec le passé. Les traditions gouvernementales étaient abandonnées, et la vraie république était inaugurée.

Si elle se maintenait, c'en était fait de cette classe nombreuse de bourgeois qui ne vivent que de politique et d'administration gouvernementales, véritables chenilles devant la feuille et les fruits du travail du peuple. Leur avenir étant mis en jeu, il leur fallait combattre et écraser cette révolution.

C'est ce qu'ils ont fait. La trahison a été achetée par eux, la délation organisée, la répression impitoyable, les condamnations monstrueuses prononcées, et, pardessus tout, la calomnie préparée, arrangée, afin que les peuples étrangers refusent leur sympathie aux vaincus.

Voilà le bilan de cette année qui vient de s'écouler, La France trahie deux fois et deux fois humiliée, à Paris comme à Sedan, diminuée par le retranchement de deux provinces, ruinée par le paiement d'une indemnité de cinq milliards, par des réquisitions de guerre extraordinaires, dévastée par un ennemi arrogant et voleur, et, pour comble de malheur, gouvernée par une assemblée imposée par la volonté du vainqueur, n'ayant ni souci des intérêts du pays, ni amour national, mais seulement des intérêts égoïstes à défendre, pour lesquels ils sont prêts à tout sacrifier et à tout livrer.

Néanmoins, nous conservons cette date du 4 septembre au nombre de nos anniversaires.

Précisément à cause des nombreuses déceptions qui l'ont suivie, nous la garderons comme un bon souvenir.

Quand nous célébrerons le 18 mars, nous nous souviendrons qu'il ne fut que la conséquence du 4 septembre. En rapprochant ces deux dates, nous saurons que la première nous a fourni la preuve irrécusable des mensonges officiels des classes bourgeoises, tandis que la seconde a inauguré l'ère du gouvernement du peuple par le peuple.

UN HOLOCAUSTE.

Le troisième Conseil de guerre de Versailles est terminé. Les interrogatoires des accusés dont nous n'avons pas rendu compte n'ont offert rien de saillant. Les témoins entendus, n'ont rien prouvé. Les débats se sont traînés lentement et pas un fait nouveau ne s'est produit.

Un seul des accusés, le citoyen Trinquet, a su intéresser le public en acceptant franchement la situation qui lui est faite. Comme Ferré et Assi, il a su dire à ses accusateurs : nous sommes les vaincus, vous avez la force, condamnez-nous. En matière de révolution, le succès fait tout. Vaincus, nous devons être des criminels, notre défaite nous condamne. Jouissez donc de votre succès. J'accepte ma part de responsabilité de tout ce qui a été fait ; je me résigne au sort qui nous attend. Cependant nous en appelons à l'histoire qui saura flétrir un jour nos accusateurs d'aujourd'hui.

Lorsque l'opinion publique, éclairée par l'expérience que la France va faire de vos principes réactionnaires, se reportera par la pensée aux doctrines dont nous voulions faire l'application, lorsque les faits que vous démentez et que vous présentez d'une manière si audacieusement fautive seront dégagés de toute la fantasmagorie dont vous les entourez d'une façon aussi cyni-

quément impudent, le peuple nous réhabilitera. Il honorer nos mémoires, et jugeant de nos actes par nos intentions, nous rendra la justice qui nous est due.

Pendant tout le temps du débat Trinquet a été calme et digne. Sans aucune déclamation il a déclaré que la Commune de Paris voulait organiser pacifiquement et légalement la Révolution qui avait été faite spontanément par le peuple de Paris le 18 mars, en réponse aux provocations incessantes du Gouvernement de Versailles; que le droit absolu était pour eux, que jamais une révolution n'avait eu autant de raison de se faire; qu'en la comparant avec elle, l'Assemblée était une véritable usurpation.

C'est ainsi que nous aurions voulu voir tous les accusés se poser aux débats. Au lieu de cela, ils ont cherché à se défendre comme s'ils espéraient trouver un acquittement chez des adversaires haineux, vindicatifs, qui avaient été choisis spécialement pour les condamner; ils ont cru que peut-être ils rencontreraient dans les soudards d'un Conseil de guerre des hommes impartiaux qui obéiraient à leur conscience plutôt qu'à leur rancune. Ils se sont trompés. Nous ne pouvons leur en vouloir ni leur en faire un reproche. Chacun ne relève que de lui-même et est le seul juge du mérite de ses actions.

Nous sommes convaincus qu'en se défendant comme ils l'ont fait, ils ont cru accomplir un devoir, et nous leur savons gré de ce qu'ils ont fait quand ils étaient à la Commune.

S'ils n'ont pas été complètement à la hauteur du rôle qu'ils avaient à remplir et qu'ils avaient accepté, c'est parce qu'ils ne le pouvaient pas.

Les hommes qui pratiquent le dévouement jusqu'au bout sont peu nombreux, dans tous les temps. Ils doivent être rares dans une génération que les gouvernements passés se sont efforcés par tous les moyens d'énervier et de dépraver.

La conscience publique protestait contre un pareil système, et le 4 septembre n'a été que le résultat de cette protestation.

De même que le Gouvernement de la Défense nationale a été le résultat des turpitudes de l'Empire, de même la Commune a été la conséquence des défaillances du Gouvernement du 4 septembre.

A la prochaine révolution, la protestation sera plus énergique encore, et la génération nouvelle, profitant des leçons données par sa devancière, saura faire l'application des principes absolus hors desquels il n'y a pas de salut.

Voici les peines auxquelles ont été condamnés les divers accusés.

Ferré et Lullier à la peine de mort.
Urbain et Trinquet aux travaux forcés à perpétuité.
Assi, Billioray, Champy, Rogère, Paschal Grousset, Verdure et Ferrat à la déportation et à la détention dans une forteresse.

Jourde et Rastoul à la déportation simple.

Courbet à six mois d'emprisonnement.

Clément à trois mois.

Descamp et Ulysse Parent ont été acquittés.

IMPARTIALITE DES CONSEILS DE GUERRE.

Le procès qui vient de se terminer devant le 31ème Conseil de guerre de Versailles, nous donne la mesure de la justice et de l'impartialité de ces juges de circonstance qui sont investis du pouvoir de prononcer sur la vie des victimes échappées aux massacres d'une lutte où toutes les mauvaises passions ont été surexcitées au dernier point.

Habités par état à employer le sabre pour résoudre toutes les difficultés, ces hommes qui déshonorent même le métier de bourreau qu'on leur fait pratiquer dans nos guerres civiles, ne peuvent comprendre qu'on puisse leur résister un seul instant. Si un accusé est traduit devant eux, il ne peut espérer de se faire écouter, il ne peut disputer la non-culpabilité de ses intentions, sa bonne foi. Le principe incontestable admis par tous les juristes que tout accusé est réputé innocent, est audacieusement nié par eux. Ils ne voient dans un homme amené devant eux qu'un criminel, et les plaidoiries de la défense ne peuvent avoir pour but que de discuter la rigueur de la peine qui doit être appliquée.

Depuis bien longtemps, la juridiction militaire a été flétrie. Toujours quand on en a fait usage dans nos discordes civiles, l'opinion publique l'a condamnée, et

le temps n'a jamais manqué de sanctionner la réprobation dans un délai plus ou moins long.

Dans le procès spécial qui nous occupe, si près de la flétrissure imprimée publiquement à la tribune de l'Assemblée de Versailles, par M. Dufaure, aux commissions mixtes qui avaient condamné en masse les défenseurs de la Constitution au 2 décembre, on pouvait espérer que les Conseils de guerre d'aujourd'hui seraient un peu plus réservés dans leur conduite. Il n'en a rien été.

Au contraire, pendant toute la durée du procès, ils ont montré, sans la moindre vergogne, toute leur haine, toute leur rancune, tout leur désir d'assouvir lâchement, sur des adversaires vaincus, une misérable vengeance.

Les étrangers qui ont suivi les débats et qui ne sont pas au courant des mœurs abruties de cette colère éhontée de nos traîneurs de sabre, doivent avoir une bien triste idée d'un peuple où de pareilles monstruosités se passent sans provoquer une indignation générale. Comment des Américains, par exemple, habitués à voir toutes les questions soumises aux décisions du jury, peuvent-ils apprécier nos juges militaires? Ici la simple déclaration, d'un juré, d'avoir lu un journal discutant le fait incriminé, suffit pour le faire récusé comme ne pouvant avoir une opinion complètement dégagée de toute influence extérieure. Là bas, en France, pour être juge on choisit plus spécialement l'homme qui a participé aux faits incriminés. Et comme, en matière politique, l'un des parties est fatalement l'adversaire de l'autre, le juge, qui est le vainqueur, est nécessairement obligé, (en admettant même la bonne foi) obligé de condamner l'accusé. Le déclarer innocent équivaudrait à se déclarer coupable lui-même, absurdité qu'on ne peut admettre, et dont jamais un soldat victorieux ne voudra convenir.

Cependant, dans le siècle où nous vivons, si l'on admet les Conseils de guerre comme moyen de répression, on devrait au moins espérer rencontrer chez les juges un peu de pudeur.

Loin de là, les débats se sont passés avec l'insolence la plus outrée, l'indécence la plus cynique qui se puisse imaginer. Pendant tout le temps du procès, le Commissaire du Gouvernement, le Président du Conseil se sont livrés aux observations les plus grossières, aux injures les plus graves, contre des hommes qui sont certainement innocents. Non seulement les accusés étaient forcés de souffrir les insolences de ces soudards vindicatifs, mais les avocats eux-mêmes avaient à supporter les fréquents oublis des convenances auxquels ils se livraient chaque jour. Ça a été à tel point qu'un des défenseurs, Me Dupont de Bussac, un vieillard, s'est vu dans la nécessité de dire en plein Conseil à M. Gaveau, Commissaire du Gouvernement :

"Vous avez votre uniforme, moi j'ai ma robe. En dessous bat un cœur d'homme, et je pourrai vous le prouver en dehors de cette enceinte."

Comme tous les lâches de son espèce, M. Gaveau n'a rien dit. Il ne s'est pas excusé de ses emportements et les a continués pendant toute la durée du procès.

Mais ce qu'il y a de plus scandaleux, c'est la conduite du Président Merlin à la fin des débats.

Gaveau venait de conclure son réquisitoire, qu'il avait terminé ainsi :

"Le parti dont vous avez les chefs devant vous n'est pas définitivement vaincu; mais l'armée dont vous faites partie, ici comme ailleurs, veille avec vigilance, et vous sévirez rigoureusement contre des chefs de brigands et d'assassins."

A la suite de cette gentillesse de caserne, notre orateur s'assoit, et la parole est accordée à la défense.

Le défenseur de Ferré se lève :

"Messieurs du Conseil, dit-il, j'ai été nommé d'office avocat de Ferré; au nom de mon client, je demande au tribunal de lui permettre de se défendre lui-même."

L'attention générale se porte vers la table du Con-

seil; le Président fait un geste pour imposer silence à l'auditoire que parcourt un long murmure; puis, gravement, d'une voix lente et scandée, et sans quitter des yeux Ferré :

"Soit, fait le colonel Merlin, que l'accusé se défende lui-même... Mais je l'avertis que s'il lui arrive une seule fois de sortir de la question, s'il lui plaît de s'embarquer dans des considérations politiques étrangères aux faits qui le concernent directement, je lui retirerai la parole et le prierai de s'asseoir."

"Ferré, (déployant un papier) Monsieur le Président, c'est précisément afin de ne point m'écarter des termes convenables que je veux employer, que j'ai d'avance écrit la défense que je compte présenter. Je vais lire."

"Le Président. — Lisez, mais prenez garde !"

"Ferré, (lisant) — Après la conclusion du traité de paix, conséquence de la honteuse capitulation de Paris, la République était en danger; les hommes qui avaient succédé à l'Empire, écroulé dans la boue et le sang..."

"Le Président. — Ah ! permettez; je ne puis vous permettre, à vous, cette allusion; car vous aussi avez roulé dans la boue et dans le sang !"

"Ferré, (continuant) — ...méditaient un coup d'Etat."

"Le Président. — Accusé, je ne puis vous laisser continuer sur ce ton; je vous retire la parole."

"Ferré. — Ce n'est pas pour défendre ma tête que je parle, c'est pour défendre ma mémoire."

"Le Président. — Oui, la mémoire d'un assassin !"

"Le Défenseur. — Pardon, Monsieur le Président, voulez-vous permettre à Ferré de lire les deux dernières phrases de sa défense; je prends sur moi d'affirmer qu'elles n'ont aucun caractère de violence."

"Le Président. — Bien; qu'il lise."

"Ferré. — Membre de la Commune de Paris, je suis entre les mains de ses vainqueurs, ils veulent ma tête, qu'ils la prennent ! Jamais je ne sauverai ma vie par la lâcheté. Libre j'ai vécu, j'entends mourir de même !"

"Je n'ajoute plus qu'un mot : la fortune est capricieuse; je laisse à l'avenir le soin de ma mémoire et de ma vengeance !"

"Le Président. — Accusé, nous savons ce que signifient ces paroles; ce n'est pas pour le Conseil qu'elles sont prononcées, c'est pour le dehors; cette phrase à effet est destinée à produire une impression ailleurs qu'ici."

Quoiqu'il en soit, la défense de Ferré est terminée.

A la fin de l'audience, au moment où le public commençait à se retirer, Me Menchon s'approche de la barre :

"Je viens, dit-il, au nom de plusieurs de mes confrères ici présents, protester de la façon la plus péremptoire contre un mot regrettable que M. le Président a laissé échapper au cours de ces débats."

La foule, debout déjà prête à s'écouler, s'arrête frémissante en entendant ces paroles prononcées avec force...

"Oui, poursuit Me Manchon, oui, il est malheureux que le magistrat qui le premier doit l'obéissance à la loi, ait enfreint cette loi de la façon la plus flagrante."

"Vous avez appelé Ferré assassin, monsieur le Président, vous avez dit : 'la mémoire d'un assassin !' Vous n'en aviez pas le droit !"

"Les hommes qui sont ici sont des inculpés; jusqu'à ce que leur verdict ait été prononcé, vous ne pouvez pas vous permettre un mot qui préjuge de leur sort, et la loi veut que, au moment des délibérations, le président soit le dernier à se prononcer, afin que sa décision n'influence pas les juges."

"Le Président. — C'est vrai; aussi le mot assassin, dans ma bouche signifiait-il : accusé d'assassinat."

"Me Manchon. — N'importe, il a été prononcé ! Vous, la justice, vous avez devancé l'heure de la justice ! Vous condamnez ces hommes sans les avoir entendus, nous qui sommes ici pour essayer de les disculper. Les avocats ne viennent-ils à cette audience que pour y jouer un rôle sot et ridicule ! Encore une fois, monsieur le Président, vous avez excédé votre droit !"

A cette verte réprimande de l'avocat, M. le colonel Merlin président, blême de colère d'abord, puis rouge de honte, ne prononce pas un mot. Il comprend que les paroles dignes de l'avocat impriment sur son front

un stigmate d'infamie que les condamnations qu'il prononcera plus tard ne pourroient faire disparaître. Il comprend que les vrais coupables sont les membres du Conseil qu'il préside, et que lui personnellement est deux fois coupable ; car, si Ferré est condamné à mort, c'est lui qui, par son apostrophe indécente se reconnaît son assassin.

LE PROCÈS

DES MEMBRES DE LA COMMUNE.

Paschal Grousset déclare accepter la responsabilité de tous les décrets de la Commune. Il repousse toute complicité dans les meurtres et les incendies. Les témoins entendus à charge contre lui n'établissent rien qui puisse le faire supposer complice de ces derniers délits.

Urbain a été pendant tout le temps l'instrument d'un nommé de Mortaut, qui exerçait les fonctions de colonel de la garde nationale et avait sur lui une grande influence. Ce M. de Mortaut, qui était un agent de M. Thiers, poussait Urbain aux mesures les plus extrêmes. Rien n'était assez violent pour combattre les Versaillais qui s'étaient mis hors du droit des gens par leur conduite barbare. Ce fut lui qui, après avoir excité dans Urbain un sentiment extrême d'indignation, causé par le massacre d'une ambulance, lui persuada de proposer la loi des représailles et la saisie des otages. Pour justifier l'infamie de sa conduite, de Mortaut se retranche derrière la nécessité où il se trouvait de pousser aux extrêmes, afin d'éviter tout soupçon de connivence avec Versailles. Il se glorifie dans sa honte.

Le Président donne lecture d'une lettre écrite par lui à Thiers, dans laquelle se trouvent les passages suivants :

« Monsieur le Président du Conseil des ministres,

« Pour me décider à conserver le poste où je suis placé malgré moi, poste plein de périls, et, de plus, hérissé de difficultés de toutes sortes, il n'a fallu rien moins que l'imminence des catastrophes que ma présence a jusqu'ici conjurées et celles plus terribles encore qu'elle peut prévenir.

« Contraint tous les jours de voir, d'ordonner et même d'accomplir des actes que je ne puis qualifier, j'endure un véritable martyre. Quelquefois j'éprouve des doutes sur ma propre conduite. Répugnant à toute trahison, je me sens incapable de sévérité envers des criminels, et à plus forte raison envers des hommes égarés, dont l'erreur n'est pas sans quelque excuse.

« Ce que je puis faire et ce que je ferai, car c'est rendre à tous un service qu'un homme ne peut refuser à personne, c'est d'empêcher la destruction d'une partie de Paris et le sacrifice d'un grand nombre de ses habitants.

« Cela, je le ferai avec la certitude que j'emporterai de cette mission mon honneur intact et, j'en suis sûr, votre estime.

« Je ne puis rien de plus, entouré d'hommes... et forcé d'assister à leurs violences, j'ai fait tous mes efforts pour établir autour de moi un ordre relatif. C'est avec la plus grande difficulté que j'ai pu conserver les précieux dépôts d'archives qui se trouvent dans mon arrondissement. Essayer davantage eût été me compromettre.

« L'homme dévoué dont les conseils m'ont soutenu, vous dira le reste. Il vous dira que, menacé d'occuper un poste terrible et que j'ai dû occuper, je n'ai pu m'en débarrasser qu'au prix des plus grands efforts.

« Je m'en remets à votre sagesse et à votre cœur pour juger la suite qu'il convient de donner à tout ceci.

« J'espère que je pourrai sortir de cette situation avec le front haut, la conscience satisfaite, et avec l'assurance de votre estime.

« Le Président. — Dans cette lettre, je vois que vous promettez de faire vos efforts pour amortir tous les malheurs qui devaient arriver. Avez-vous été autorisé à quelque chose ?

« Le témoin. — Je ne sais pas bien le sens de votre question.

« Le Président. — Je vois que vous étiez dans une position assez fautive. Vous avez joué là un rôle de colonel de la garde nationale et d'ami d'Urbain qui faisait partie de la Commune. Comment cela pouvait-il aller ensemble ? Votre conduite n'a pas été très honorable.

Billoray dit que jamais lui ni ses collègues n'ont désiré l'insurrection. Ils voulaient tous des élections municipales. Le refus seul du Gouvernement a amené ce que tous voulaient éviter : la guerre civile.

Courbet, comme délégué aux beaux-arts, a fait tous ses efforts pour sauver les trésors artistiques de nos musées. Il a voulu déboulonner la colonne et la déplacer. Au point de vue de l'art, elle était un monument sans valeur réelle et un encombrement sur la place Vendôme.

Lallier avait offert au Comité central un plan de défense qui ne fut pas accepté. Son but était de se débarrasser du Comité qui ne rendait pas justice à son mérite. Il voulait l'armer ; au lieu de cela, c'est lui qui fut mis en prison. Il s'évada et se mit en rapport avec M. Thiers par l'entremise du baron Dutel de la Tuque, et d'un nommé Camus, ingénieur des ponts et chaussées. Il se mit à organiser une contre-révolution pour renverser la Commune. Versailles avait promis de lui fournir tout l'argent nécessaire : il lui en fallait pour chauffer le gosier de ses partisans. M. Thiers l'a laissé en plan. Il lui rend la parole qu'il lui avait donnée.

Régère accepte la responsabilité des actes où il a participé. Il est étranger à toutes les mesures violentes qui ont été prises par la Commune.

Verdure n'a participé à aucun des actes qui lui sont reprochés.

Ferrat explique que le 18 mars a été le résultat spontané du mécontentement général du peuple contre l'Assemblée de Versailles. Les officiers n'avaient aucune influence sur les hommes. Ces derniers n'obéissaient à aucune direction.

Clement faisait partie de la minorité de la Commune. Il était presque toujours en dissidence avec elle, et il n'a jamais rien fait qui soit répréhensible.

Rastoul a pris dans le Comité tout ce qu'il y avait de bon. Il a toujours demandé à la Commune qu'elle s'occupât seulement d'administration municipale. Il proteste contre les meurtres et les incendies auxquels il est complètement étranger.

MANIFESTATION

Des Proletaires de New York.

Toutes les corporations ouvrières de la ville de New York feront le 13 septembre courant une manifestation en faveur des huit heures de travail.

On sait que le Congrès a adopté depuis longtemps déjà une loi qui décide que la journée des travailleurs est de huit heures seulement.

Il semblerait que la question ne peut plus être discutée aujourd'hui puisqu'une loi existe. Mais cette loi est une lettre morte, qui n'a jamais reçu d'exécution.

Les ouvriers, comme toujours, ont été les dupes de leurs législateurs aussi bien que de leurs patrons. Ces derniers refusent de reconnaître la loi, et les premiers, en refusant d'insérer dans le texte aucune clause pénale contre ceux qui ne voudront pas l'appliquer, l'ont rendue illusoire. Les magistrats, lors même qu'ils voudraient se montrer favorables, n'ont aucun moyen de sanction.

La manifestation du 13 a pour but de protester contre l'état actuel des choses. Dans la promenade qu'ils veulent faire à travers les rues de la ville, les ouvriers ont pour but de faire, par leur grand nombre, étalage de leur force, et d'influencer l'opinion publique en leur faveur.

Nous ne croyons pas que leur démonstration produise aucun effet. Depuis longtemps déjà les patrons qui exploitent la classe ouvrière, connaissent la stérilité de semblables moyens.

Cependant, si, comme nous l'espérons, toutes les corporations ouvrières se rendent au rendez-vous, il peut fort bien en résulter, que si leur but d'influencer ceux qui vivent à leurs dépens manque, ils en atteignent un autre, selon nous, beaucoup plus important : celui de se pénétrer de leur force en se comptant.

Les classes ouvrières formant environ les huit dixièmes de la population des villes, elles peuvent donc,

quand elles le voudront, imposer leur volonté à leurs adversaires. Il ne s'agit pour elles que de s'entendre et de se bien persuader de la force qu'elles peuvent réunir. Si cette pensée entre une bonne foi dans leur esprit et qu'elles veuillent en tirer les conséquences logiques, c'en est fait du vieux ordre de choses. Elles prendront en main la direction de leurs affaires. Pour cela il ne faut que vouloir, il faut rompre avec les vieilles traditions qui les traînent à la remorque des intrigants politiques qui escamotent leurs votes à l'aldé de quelques flatteries banales et souvent de moyens de séduction qui rabaisent l'ouvrier, et le dépravent. Un peu d'intelligence peut les émanciper pour jamais. Sauront-ils l'avoir ?

PIQUE-NIQUE

DU 23 SEPTEMBRE.

Nous ne pouvons nous dispenser de faire à M. Félix Puget nos remerciements sur l'offre généreuse qu'il nous a faite et que nous avons acceptée, de sa maison et de tout son matériel pour célébrer notre anniversaire.

Nous devons également nous acquitter envers le citoyen Bonnefoi pour l'agréable journée qu'il nous a consacrée. Quoique le temps ait été peu favorable, la fête qui s'est donnée à Newark a été des plus agréables, et tous ceux qui y ont pris part ont formellement manifesté le désir d'assister à toutes celles qui se donneront dans le même but.

Nous leur donnons rendez-vous chez le citoyen Puget, et nous sommes persuadés que cette nouvelle fête ne laissera rien à désirer comme gaieté, entrain et divertissements de toutes sortes.

CORRESPONDANCE.

L'Union Républicaine de Staten Island

(3ÈME SECTION DE NEW YORK)

AU COMITÉ CENTRAL.

Considérant que le *Bulletin* de l'Union Républicaine de langue française est la propriété collective de tous les membres de l'Union Républicaine ;

Que ledit *Bulletin* a été institué pour servir d'organe aux membres de cette société ;

Qu'il est inadmissible que tous ses membres, quoique fermement unis sur toutes les questions de principe, aient, pour cette raison, la même manière de voir en ce qui en concerne l'application, pratiquement parlant ; qu'en conséquence, il est de toute logique que chacun émette son opinion, par la raison que la seule vérité ressort toujours de la controverse et du frottement des idées les plus disparates ; la Troisième Section pense que l'accès au *Bulletin* de tous les articles inspirés par l'amour du principe républicain, seraient-ils même quelquefois défectueux, donnerait un intérêt tout particulier et un attrait piquant à la lecture de notre feuille, en faciliterait même la rédaction, car, dans bien des cas, ces articles serviraient de sujet à de très bons morceaux de fond, soit pour réfuter les erreurs, soit pour développer les vérités qu'ils contiennent.

Nous saisissons avec empressement l'occasion qui nous est fournie par la question de réorganisation du *Bulletin* et nous pensons que notre proposition, si elle n'a déjà été discutée et admise en principe par le Comité de rédaction comme condition nécessaire aux nouvelles attributions du *Bulletin*, nous pensons, dis-je, que notre motion sera prise en considération et nous la formulons ainsi que suit :

« L'administration du *Bulletin* consacrerait une

page de chaque numéro et plus, si cela est nécessaire à l'insertion d'articles en entier ou par fragments, selon sa convenance, qui lui seront adressés par des membres de l'Union Républicaine, sous la responsabilité de leur signature; cette partie du journal sera faite sous la rubrique de : *Correspondance particulière du Bulletin.*

La marche régulière de cet organe, ses vues et son but n'en seront nullement affectés; bien au contraire, il trouvera là un aliment continu pour la propagation de nos idées politiques et sociales.

Si, contre notre attente, notre proposition rencontrait des adversaires, nous leur répondrions par avance qu'en agissant ainsi nous simplifions la besogne d'hommes dévoués, nous assurons la réussite d'une feuille qui, en s'ouvrant à tous et ne s'imposant à personne, nous fait jouir d'un droit de propriété collective dont aucun de nous ne peut et ne doit être dépossédé.

Pour la 3ème Section,
Le secrétaire.

KARL MARX.

Les télégrammes ont annoncé successivement la mort et la résurrection de Karl Marx, l'un des membres les plus connus de l'Internationale, et que quelques journaux regardent comme le fondateur et le chef de l'Association des Travailleurs.

Si l'on doit juger du mérite des hommes par les persécutions auxquelles ils sont en butte, peu d'hommes sont supérieurs à Karl Marx. En effet, au commencement de sa carrière, il a eu à lutter contre toutes les tracasseries du gouvernement de son pays.

Né à Trèves en 1818, il fit ses études de médecine et fut reçu docteur avec distinction. Cependant, il s'adonna peu à l'art de guérir les maux physiques de ses semblables; son esprit investigateur lui fit étudier les réformes sociales qui pouvaient amener une amélioration dans le sort des hommes.

A cet effet, il fonda à Cologne un journal intitulé *la Gazette Rhénane*, dans lequel il attaquait vigoureusement les abus du temps. L'indépendance qu'il manifesta dans ses écrits le fit poursuivre, et il se vit contraint de quitter la Prusse, dont il avait pris le roi à parti. S'étant réfugié en France, il y continua ses attaques. La solidarité qui existe entre les têtes couronnées se fit bientôt sentir sur lui; Louis-Philippe, cédant aux sollicitations de son collègue le roi de Prusse, dont M. de Humboldt s'était fait l'interprète, le força bientôt de quitter le sol hospitalier de la France d'où il se rendit en Belgique. C'est là que le trouva la Révolution de 48. Il entra à Paris où il eut une vie très active dans la politique. A cette époque où les rois voyageaient beaucoup, et non pas pour leur bon plaisir, il put rentrer en Prusse où celui qui l'avait poursuivi jadis avait subi les conditions du peuple. Mais la réaction ayant su renouer les traditions du passé, Karl Marx se rendit à Londres où il est encore en ce moment.

En 1862, lors du mouvement qui se fit en Angleterre dans les *Trades Union*, Marx eut l'idée de relier et de solidariser le mouvement. Ce fut alors qu'il fonda l'Association Internationale des Travailleurs. On sait ce qu'est devenue cette association. Si les hommes qui en ce moment la composent savent comprendre leur force, il est certain qu'elle doit dominer le monde politique.

LA COMMUNE

Journal de la Nouvelle-Orléans.

Dans le dernier numéro de la *Commune* de la Nouvelle-Orléans, nous trouvons la déclaration suivante :

La *Commune* avait été jusqu'à présent le Bulletin du Club International Républicain et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. Mais ce Club étant devenu une section de l'Internationale qui admet dans son sein des hommes de toutes les opinions pourvu qu'ils adhèrent aux principes de solidarité entre les Travailleurs, notre feuille, avec ses doctrines radicales en politique, en religion et en économie sociale, ne pouvait plus en être l'organe officiel.

PIQUE-NIQUE ANNIVERSAIRE

DE LA

PROCLAMATION DE LA REPUBLIQUE EN 1792

Au Bénéfice du

BULLETIN DE L'UNION REPUBLICAINE

DE LANGUE FRANÇAISE

Le SAMEDI 23 Septembre, chez le Citoyen FELIX PUGET,
Coin de Franklin street et de Montgomery Avenue,

A HUDSON CITY, N. J.

PRIX DU BILLET, (Entrée et souper compris) \$1.00

Le Bal commencera à 3 heures, et le Souper sera servi de 4 à 9 h. du soir.

REUNIONS

UNION REPUBLICAINE.

La première section se réunit le second et le quatrième mercredi de chaque mois.

La deuxième section se réunit le premier et le troisième mercredi de chaque mois, à huit heures du soir, 100, Prince street.

Le Comité chargé de la publication du *Bulletin*, se réunit dans ses bureaux, 135 Wooster street, où tout ce qui concerne la rédaction et la publication du *Bulletin* de l'Union Républicaine de Langue Française doit être adressé.

Les réunions de la Section de Staten-Island, 3ème de New-York, ont lieu le troisième dimanche de chaque mois, à neuf heures du matin, au domicile du citoyen Zang, au coin des rues Water et Wright, près le Park, à Stapleton.

ASSOCIATION INTERNATIONALE

La Section française, No. 2 de l'Internationale, se réunit les 1er, 3ème, 4ème et 5ème dimanches de chaque mois, à 9 heures du matin, et le deuxième dimanche à 2 heures, au No. 100, Prince street.

La Section française, No. 10 de l'Internationale, se réunit deux fois par mois, le 1er mardi et le 3ème samedi à 6 heures du soir, au No. 650, 3ème Avenue, entre la 41e et la 42e rue.

TABLE

Des 14 Numéros formant la Deuxième Série.

(Pour les 16 premiers numéros, voir la dernière page du No 16.)

No 17.

A nos lecteurs. Résolution. Aux papalins. Adresse aux membres de la branche belge de l'Association Internationale des Travailleurs.

La Charité. La République ne se rend pas. L'Association Internationale des Travailleurs, son but, sa théorie, son organisation. (suite) Des grèves. Ces gueux de Rouges. Thomas Carlyle. Statuts du Comité central de l'Association Internationale des Travailleurs pour l'Amérique du Nord.

No 18.

De la discipline dans le parti Républicain. Ou doit s'occuper de politique. Jean Jacoby. Thiers. La réaction. L'Association Internationale des Travailleurs, son but, sa théorie, son organisation. (suite) La Comédie. L'Association Internationale et les Fenians.

No 19.

Provocation des Gouvernants réacteurs. La Situation. La réaction à l'Assemblée nationale de Bordeaux. Au général Garibaldi. Le Comité central Républicain du Havre Les Coupables du 2 décembre.

No 20.

Incapacité ? Trahison plutôt ! Union Ré-

publicaine de Boston. (élections) Statuts généraux de l'Association Internationale des Travailleurs adoptés par le congrès de Genève. Règlement. Dispositions supplémentaires. Statuts et règlements de la section française de New York. Les Coupables du 2 Décembre.

No 21.

Résolution. Nécrologie, Gustave Flourens. L'Assemblée rurale et de démembrement. Opinion du citoyen Jules Leroux, et de la section A, du Kansas. Association Internationale des Travailleurs. Adresse aux ouvriers mineurs de Pensylvanie. Sur les émeutiers. Les poëtes Américains et les Rouges. Ce que les anciens pensaient de la bourgeoisie. A Sa Majesté très civilisée l'Empereur d'Allemagne.

No 22.

Versaillistes et Communiens. La Révolution sociale en 1871. Dialogue entre un journaliste Américain et un membre de l'Union Républicaine de langue française. Réception d'un Communiens à la fin du XIIe siècle. Correspondance. Le Comité central républicain du Havre à l'Union républicaine de New York. Les Républicains de St-Louis aux Parisiens. Au Comité de rédaction du *Bulletin*. Nécrologie, Pierre Leroux, Aimé Suireau.

No 23.

Question. Les Républicains de la section A, du Kansas aux membres des autres sections de l'Union Républicaine. Au Comité républicain du Havre. Correspondance, New York, Springfield, New Haven. Poëme. La 3e Section.

No 24.

Les Héros de Versailles. Thiers Bilboquet. Les Incendiaires. Faits divers. Association Internationale, à Genève, Adresse aux travailleurs de Paris.

No 25.

Union Républicaine de New York. L'emprunt et la Revue. Encore les héros de Versailles. Le dernier numéro du *Journal Officiel* de la Commune. Aux armes ! Aux soldats de l'armée de Versailles. Aux citoyens. Qui est responsable ? Aux francs-maçons. Association Internationale des Travailleurs. Rapport militaire. Montmartre et Batignolles. Les infâmes. Dernière heure. Faits divers. Protestation de l'Internationale Belge. Association Internationale, à Berlin.

No 26.

Notre Réorganisation. Les élections du 2 juillet. Esprit des prisonniers Communiens à Versailles. Wendel Philipps. Un sabre au général Urich. — Protestation. La liberté de la presse. La Commune. Extrait du bulletin mensuel publiée à la Nlle-Orléans. Association Internationale, M. Washburn. Faits divers.

No 27.

Convocation. Notre réorganisation. Le plan financier. La République Universelle. Souscription au profit des Communiens. Le vention du *Herald*. Une nouvelle section. Projet de colonisation. Correspondance. Lettre du citoyen Delescluze. La duplique de M. Washburn. — Protestation des travailleurs. Deux fêtes au profit du *Bulletin*. Banquet du 22 septembre.

No 28.

Résolution. La Comédie politique. Le procès des membres de la Commune. Correspondance. Faits divers.

No 29.

Avis. Déclaration. Association Internationale des oppresseurs. La peine de mort en matière politique. Une loi stupide. Une circulaire ministérielle. Les républicains modernes. Etudes sur la Commune. Le procès des membres de la Commune.

No 30.

Avis. Comptabilité. Le 4 septembre. Un holocauste. Impartialité des Conseils de guerre. Procès des membres de la Commune. Manifestation des prolétaires de New York. Pique-nique du 23 septembre. Correspondance. Karl Marx. La *Commune*. Annonces. Table de la Deuxième Série.

Imprimerie sociale, 135 Wooster street, N. Y.